Jusqu'à 100 € de remboursement

Pour l'achat d'un iPhone 18 Pro ou 18 Pro Max avec un forfait SFR (déjà client)

Offre valable du **22/09/2026** au **05/10/2026** inclus

Connectez-vous sur odr.sfr.fr

OU

Flashez le QR code :

1 Sélectionnez l'offre de remboursement concernée

2 Complétez le formulaire de demande de remboursement

3 Validez votre demande et suivez l'avancée sur odr.sfr.fr

Êtes-vous éligible ? *(Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)*

- **Vous êtes déjà client SFR.**
- **Vous avez acheté, entre le 22/09/2026 et le 05/10/2026, l'un des mobiles ci-dessous (hors achat de mobile seul) :**
  - APPLE : iPhone 18 Pro, 18 Pro Max
- **Vous avez souscrit entre ces mêmes dates à un renouvellement de mobile avec ou sans engagement.**

Jusqu'à 100 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 2 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

- **Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.**
- **Saisissez votre identifiant et mot de passe**
- **Sélectionnez l'offre de remboursement concernée**
- **Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier**

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 9 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 2 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Cet avoir sur une ou plusieurs factures ne donne pas droit à un remboursement en numéraire. En cas de résiliation du contrat, l'avoir non utilisé, entièrement ou en partie, ne fera pas l'objet d'un remboursement. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après un délai de 6 mois suivant la fin de l'offre de remboursement. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne

ODR_mobile_SFR_100_RM_220920260001